

Plan Lumière - Programme 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 25 mai 1998, le Conseil Municipal décidait dans le cadre du Plan Lumière, de mettre en valeur les quais du Doubs entre le Pont Canot et le Pont Denfert-Rochereau.

La tranche de travaux 1998 de 1 800 000 F se limitait, en raison de l'achèvement des installations sur la Citadelle, à l'illumination du quai Vauban et du pont Battant.

L'installation de fosses à lumière dans l'axe de la chaussée du quai Vauban a permis la dépose des anciens projecteurs, qui occasionnaient une gêne importante aux riverains.

Le financement pour cette année (1 200 000 F au BP - 800 000 F de participation EDF) devrait permettre d'achever la mise en valeur des quais et des deux ponts Canot et Denfert-Rochereau suivant le projet du concepteur lumière Roland JEOL.

La Commission Patrimoine propose la ventilation suivante de ce crédit :

- Solde tranche 1998	150 000 F
- Honoraires concepteur	150 000 F
- Travaux	<u>1 700 000 F</u>
Total	2 000 000 F

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s), permettant la réalisation complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets

- de solliciter la participation d'EDF conformément à la charte de partenariat, soit 800 000 F, à inscrire en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant, au chapitre 90.814.1326.95002/30900 et en dépenses au chapitre 90.814.2315.95002/ 30900.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce programme à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.